



Rapport de la commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No. 06/2020 relatif au projet de budget pour 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances (CdF) s'est réunie les 16 et 23 novembre 2020 pour l'étude du préavis No. 06/2020 relatif au projet de budget pour l'année 2021.

La CdF a posé de multiples questions relatives à 60 comptes du budget ainsi que 4 questions générales ; toutes ces questions ont fait l'objet d'une discussion fructueuse lors de la deuxième réunion du 23 novembre 2020.

Pour la deuxième réunion, la CdF était rejointe par M. José Manuel Fernandez syndic et municipal des finances, accompagné de M. Charly Viquerat municipal, et la boursière communale Mme. Ingrid Champi que nous remercions tous trois pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

En raison de la situation de la COVID-19, la deuxième réunion a eu lieu en utilisant l'outil de vidéoconférence « Zoom ».

Observations et remarques sur quelques points particuliers du budget

11-3011.1 Trait personnel administrative

À Etoy, il n'existe pas de service technique, le travail est effectué par la Municipalité et la secrétaire municipale. Les dossiers se complexifient pour les permis de construire et cela est chronophage avec le temps précieux de la secrétaire municipale. Un cahier de charges est en cours d'élaboration et il est prévu que le secrétaire technique travaillera à 20%.

11.3171 Réception manifestations

L'augmentation du budget est due non seulement à la fête au village, mais aussi aux manifestations intercommunales qui ont lieu tous les 3 ans. En 2021, par exemple, Etoy devra organiser le repas des pompiers et le repas des trois communes. En ce qui concerne la fête au village, la Commune a prévu un budget de CHF 24'000, ce qui représente tous les coûts qui ne sont pas pris en charge par les sociétés locales, par exemple la sécurité, les locaux, les frais liés avec des groupes musicaux et les droits d'auteur.

18.3511.1 Part déficit ligne transport

La CdF s'inquiète de la baisse du nombre de passagers due à la persistance de la situation COVID-19 en 2021. Pour ce compte, il y a toujours un décalage de 2 ans avant que la participation réelle de la Commune ne soit connue avec certitude. La Commune n'a aucune idée de l'évolution de la répartition fédérale et cantonale.

La Commune devra attendre jusqu'en 2022 pour connaître l'impact final de COVID-19 sur la participation de la Commune.

19 Informatique

Il est clair pour la CdF que ce groupe de comptes a radicalement évolué au cours des dernières années avec les importants investissements réalisés par la Commune.

La tendance est à la location des logiciels et du matériel plutôt qu'à l'achat pur et simple. Les coûts de location comprennent les coûts de maintenance et d'assistance, tandis que l'achat pur et simple implique un coût de maintenance annuel distinct pour payer les mises à jour mineures et l'assistance.

19.3113.1 Achat de logiciels

Ce compte contient les coûts uniques des logiciels. Pour 2021, CHF 20'000 ont été mis de côté pour le renouvellement complet du site internet de la Commune. Les spécifications techniques ne sont pas encore terminées.

Les CHF 24'000 prévus l'année dernière pour 2020 n'ont été utilisés qu'à 50 %.

19.3181 Maintenance logiciels et matériel

Ce compte regroupe 4 coûts distincts :

- Assistance et maintenance récurrentes pour les matériels informatiques/hardware achetés dans le passé.
- Assistance et maintenance récurrentes pour les licences de logiciels achetés dans le passé.
- Frais de location des matériels informatiques/hardware.
- Frais de location de logiciels.

Les principaux éléments de ce compte sont les suivants pour le budget 2021 :

- La maintenance des logiciels métiers « Commune » utilisés par la Commune (achetés il y a de nombreuses années) – CHF 20'000
- Les frais de location de la photocopieuse – CHF 3'500
- Un contrat d'assistance qui traite tous les problèmes informatiques en général (par exemple, réseau, PC, infrastructure) – CHF 15'000
- Les frais de location du logiciel Microsoft – CHF 3'000
- Les frais de location de l'application de gestion de temps – CHF 3'500

La Municipalité a accepté de ventiler ce compte à l'avenir pour mieux suivre les différents coûts via la création de nouveaux comptes.

21.4001 Impôts sur le revenu

21.4002 Impôts sur la fortune

À la fin du mois d'octobre 2020, CHF 5'850'000 et CHF 908'000 ont été annoncés respectivement, en termes d'acomptes de cette année et de décisions fiscales concernant des années précédentes.

Par conséquent, dans le budget pour ces deux comptes (respectivement CHF 5'700'000 et CHF 750'000), il est correct de dire qu'il y a une diminution par rapport à la situation réelle, certainement influencée par les effets de la COVID-19.

21.4011 Impôts s/bénéf. Net pers. Morales

21.4012 Impôts s/capital net pers. Morales

Malgré la COVID-19, la Municipalité est convaincue qu'il y aura peu de changements en 2021. La Municipalité entretient des contacts réguliers avec les plus importants contributeurs au budget communal et rien ne laisse présager de grands mouvements en 2021.

21.4514 Compensation Confédération RFFA

Le décompte final de la compensation fédérale sera établi en 2022. Il influencera dès lors à terme le budget 2023.

23.3801 Attribution de réserves et de renouvellement

Le libellé du compte n'est pas adéquat car il s'agit de l'affectation au «Fonds de développement durable» qui est affecté. La Municipalité a accepté de modifier le libellé du compte.

30.3113 Achat mobilier et équipement global

Sur les CHF 70'000 budgétisés, CHF 15'000 sont prévus pour le déménagement des deux serveurs, ainsi que des unités de climatisation, dans un local approprié du bâtiment « Communaux 2 ».

30.3141 Entretien des bâtiments global

Chaque année, la Municipalité budgétise un coût standard de CHF 170'000. À ce montant s'ajoutent ensuite les coûts spécifiques liés aux différents travaux spécifiques à entreprendre.

351.4231.1 Location Auberge

Bien que des vacances locatives aient été proposées à l'auberge pendant la période de fermeture liée avec la situation sanitaire, aucun effet similaire n'a été considéré dans le budget 2021.

355.3181 Honoraires et frais divers

Les CHF 5'000 sont destinés à financer une étude sur la modification de l'éclairage de la salle de gym. A noter qu'il n'y a plus de pièces de rechange disponibles sur le marché pour l'installation existante.

355.4271.2 Location grande salle, foyer, cuisine

Bien que le grand public ne peut pas rassembler plus de 5 personnes en raison des restrictions de la COVID-19, la Municipalité ne voit aucune raison de diminuer les recettes prévues pour 2021.

358.3011 Conciergerie

358.3012 Auxiliaires nettoyage coll. Ecureuil

Ce sont les seuls comptes où de l'argent supplémentaire a été budgété en réponse à la pandémie COVID-19. Le raisonnement de la Municipalité est que ces coûts sont connus et quantifiables à 100 %.

42.3181.1 Honoraires bur. Tech examens dossiers construct.

Les CHF 5'000 budgétisés en 2020 n'ont pas été utilisés.

42.4311 Emoluments taxes permis constr, permis hab. & utils

Les recettes réelles perçues à ce jour sont de l'ordre de CHF 27'000, ce qui a été utilisé pour estimer le chiffre de CHF 30'000 prévu au budget 2021.

430.3141.1 Entretien achat et transports matériaux

Le total de CHF 285'000 concernent les principaux coûts suivants :

- Coût de base de l'entretien normal qui est le même chaque année – CHF 85'000
- Mesures de mobilité environnementale (les voies douces) – CHF 40'000
- Travaux finaux pour le chemin du Roti – CHF 30'000
- Travaux de réparation du chemin Neuf – CHF 40'000
- Amélioration des infrastructures autour de la gare – CHF 90'000

Aucun de ces coûts ne sera lié à des dépenses thématiques.

Les travaux consacrés aux aménagements autour de la gare donneront certainement lieu à des participations de tiers (CFF, Littoral Parc, etc)

44.3111 Achat matériel, création équipements

La diminution de CHF 22'000 du budget 2021 par rapport à 2020, est due à l'abandon du projet de piste finlandaise.

72.3511.1 Participation à la cohésion sociale

Selon un article du Journal de Morges (13/11/2020), l'ARASMAC s'attend à une augmentation des coûts en 2021 en raison de l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin de la sécurité sociale suite à la fin de la RHT. Le Centre Social Régional s'attend à ce que les effets de la COVID se fassent sentir à partir de mars 2021.

Néanmoins, la Municipalité a exclu tout effet de la COVID-19, suivant en cela l'attitude du canton.

81 Service des eaux

Tout ce qui était budgété en 2020 a été réalisé cette année, à l'exception du remplacement de la nouvelle génération de compteurs d'eau pour les ménages privés.

81.3181 Honoraires et prestations service des eaux

Cette augmentation est liée au problème de la pollution par le chlorothalonil, pour lequel la Commune dispose de deux ans pour proposer une solution. Une étude sera nécessaire pour voir quelles sont les solutions envisageables. De nombreuses autres communes sont dans la même situation, mais pour l'instant, il semble que ce soit chacun pour soi.

Cependant, le Canton envisage des tests avec 3 communes pour traiter l'eau potable afin d'éliminer cette substance. Les premiers résultats ne seront pas attendus avant 2021-22.

La Commune doit encore décider où elle devra traiter l'eau du fait que les sources de la Commune sont multiples et géographiquement dispersées.

Questions d'ordre général

Evolution des charges directes communales

Chaque année, la CdF complète un fichier Excel avec une analyse des charges communales, à savoir :

- Charges reportées par le canton (ex- péréquation)
- Charges déléguées (ex – ASSAGIE)
- Charges propres au ménage communal (ex – salaires, informatique)

Ce tableau figure dans l'annexe de ce rapport.

En ce qui concerne les charges propres au ménage communal, la CdF constate une augmentation générale. Elles progressent de 15,8 % par rapport à celles de 2018, 3,0% à celle de 2019 et 4,25% par rapport au budget 2020.

Les explications de la Municipalité sont les suivantes : toutes les prévisions de dépenses du budget 2020 n'ont pas été entièrement utilisées en 2020. Des augmentations sont généralement constatées dans les domaines suivants pour les dépenses directes contrôlables par la Commune :

- Les annuités fixées par la grille salariale - qui y a droit dépend de l'âge et de la durée de service, cela représente environ 4% de la base salariale de CHF 1,3 million, soit environ CHF 52'000, auxquels s'ajoutent les charges sociales.
- Entretien des bâtiments et des routes - à faire et cela augmente toujours.

- Les honoraires professionnels - toujours en augmentation à mesure que les projets deviennent de plus en plus techniques et que la Municipalité a besoin d'une expertise extérieure.

Plan des Investissements

Une certaine souplesse est prévue en cas de conséquences négatives en 2021. Certains projets tels que l'éclairage (déjà retardé en 2020) ou la réparation de canalisations seraient retardés.

Le projet géothermique est toujours présent dans le plan car il est théoriquement possible. Actuellement, le terrain situé près de la déchetterie du village est l'un des sites choisis par le canton en collaboration avec la SEFA. Gland a été choisi comme site pour le premier projet de chauffage à distance.

Cash Flow

Avec sa marge d'autofinancement de CHF 322'700 budgétée pour 2021, compte tenu de l'amendement du préavis 05/2020 proposé par la Municipalité, la Commune est en bonne position pour relever les défis qui l'attendent en 2021.

Avec son cash-flow positif, si la Commune devait faire face à une future conséquence négative, elle n'envisagerait pas de contracter un nouvel emprunt en vue de financer le fonctionnement quotidien de la Commune. Au lieu de cela, certaines dépenses, voire investissements, devraient être reportés.

COVID-19

La majorité des communes n'ont pas pris en compte la COVID-19 pour l'élaboration des budgets 2021. L'Etat de Vaud n'a pas pris en compte la COVID-19 dans son budget de sécurité sociale. Le budget des tiers n'a pas non plus pris en compte la COVID-19.

Si cette approche peut être justifiée d'un point de vue purement technique et comptable, aucune réflexion ni estimation n'ont été réalisées dans la perspective de conséquences négatives dues à la COVID-19 dans le budget 2021 de la Commune.

Etat financier 4 novembre 2020

La Municipalité a fait parvenir à la CdF l'état financier de la Commune. Celui-ci présente des liquidités totales de CHF 2'486'243.

A cette date, la Commune peut s'attendre à encaisser CHF 3'391'566 d'impôts.

La dette communale s'élève à CHF 4,8 millions, son niveau le plus bas depuis plus de 15 ans et aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2020.

Remarques finales

Le budget 2020 n'a pas été utilisé à 100% durant l'année, et la CdF constate par ailleurs qu'il y a eu très peu de dépassements.

La dette de la Commune est très faible par rapport aux normes historiques.

L'exercice 2020 pour la Commune devrait demeurer, positif avec un cash-flow attendu de l'ordre de CHF 341'000.

Dans l'impossibilité d'estimer l'ampleur des effets économiques et financiers collatéraux de la pandémie de la COVID-19, la CdF considère que le budget 2021 a été établi sur la base d'éléments qui sont actuellement probants.

A la suite d'une proposition de la CdF, la Municipalité a conduit une étude relative à la couverture par une assurance des risques de perte de gain pour l'ensemble du personnel communal ainsi que des membres de l'exécutif. Il en est ressorti l'amendement proposé par la Municipalité concernant le préavis 05/2020 qui conduit à une dépense nouvelle chiffrée à CHF 13'500 pour 2021.

Ainsi le cash-flow ou marge d'autofinancement 2021 s'établit à CHF 332'700 et le résultat final 2021, qui est un excédent de charges, s'inscrit à CHF 315'873 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

La marge d'autofinancement prévisible pour 2020 et celle envisagée pour 2021 donnent à la Commune une capacité de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses non budgétisées. Celles-ci pourraient, cas échéant, être prioritairement couvertes au dépens de charges ou d'investissement, tels que déjà mentionnés.

En conclusion, la CdF, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1.- d'adopter le projet de Budget 2021 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 315'873 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

Pour la commission des finances :



Florian Magnolay
Président



Matthew Thomson
Rapporteur

Etoy, le 27 novembre 2020

Annexe – Analyse des charges communales

Conseil Communal d'Etoy

Commission des finances

Analyse des charges communales

	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Tendance
Charges reportées par le canton							
11.3511.1	Part à des charges cantonales	20,286.35	26,355.55	25,335.20	22,862.70	26,000.00	
15.3651.3	Subside Fondation pr l'enseignement musicale	24,922.00	24,701.00	27,626.00	27,597.50	28,500.00	
22.3521	Fds péréquation part charges communes	2,792,340.00	2,923,943.00	3,476,948.00	3,489,014.00	3,009,700.00	
22.3522	Part Fds péréquation déc. Final année préc.	10,382.00	18,214.00	-	-	-	
61.3511	Part aux charges cantonales (Police)	445,668.00	467,810.00	461,080.00	466,437.00	452,200.00	
63.3524.1	Inspect. denrées aliment. laborat. canton.	-	1,123.20	-	-	500.00	
72.3511.1	Participation à la cohésion sociale	4,882,800.00	3,159,085.00	4,231,867.00	3,783,858.00	2,959,600.00	
	Total	8,156,634.35	6,621,231.75	8,222,856.20	7,769,567.20	6,649,500.00	
	%	48.81%	44.68%	50.09%	46.81%	43.81%	
Charges déléguées							
11.3193	Cotisation ARCAM	24,335.60	24,119.80	24,136.40	24,111.50	24,900.00	
16.3193	Cotisation ass. Touristique régionale	8,796.00	8,718.00	8,724.00	8,715.00	9,000.00	
362.3141	Particip. Frais d'entretien du collège interc.	73,877.25	65,057.95	71,253.90	64,435.35	88,500.00	
46.3521	Exploitation STEP, St-Prex	264,477.00	244,091.00	232,259.80	275,766.00	287,000.00	
51.3521.1	Participat. Enseign. primaire Assagie	1,341,029.35	1,293,832.80	1,202,019.80	1,196,873.60	1,167,200.00	
52.3521.1	Participat. Enseign. secondaire Assagie	503,491.15	548,585.10	571,692.30	552,178.30	569,000.00	
58.3651.1	Partic. Frais paroisse catholique	20,934.10	19,009.15	34,687.85	17,489.50	22,000.00	
58.3651.2	Partic. Frais paroisse protestante	275.75	569.65	147.00	146.00	500.00	
65.3521	Part d'Etoy au SDIS MORGET	93,665.40	100,724.23	104,036.85	100,369.62	109,000.00	
66.3521.2	Redevance Office régional PC	52,705.85	57,978.05	57,538.60	56,933.20	62,900.00	
71.3511.7	FAJE Fond. Accueil Jour Petite Enfance	14,660.00	14,530.00	14,540.00	14,525.00	15,000.00	
71.3511.71	Part Espace Prévention	4,398.00	4,359.00	4,362.00	4,357.50	4,500.00	
71.3524.1	Participation Entraide familiale	9,984.50	11,282.00	22,151.00	10,546.00	12,000.00	
71.3525	ARASMAC: Part Agces ass. Sociales + Revenu insertion	72,273.80	74,103.00	69,792.00	70,304.60	74,000.00	
71.3526	ARASMAC: part Etoy frais réseau AJEMA	541,008.00	501,741.95	569,240.20	618,010.00	611,000.00	
73.3651.1	Subvention Assoc. Entrée de Secours	7,108.80	6,974.40	6,979.20	6,972.00	-	
73.3651.2	Subventions AVASAD (Soins domicile)	280,100.00	272,676.00	273,164.00	267,536.00	-	
	Total	3,293,120.55	3,248,352.08	3,266,724.90	3,291,269.17	3,056,400.00	
	%	19.71%	21.92%	19.90%	19.83%	20.14%	
Charges propres au "ménage communal"							
		5,259,800.09	4,946,807.75	4,925,690.92	5,535,539.61	5,470,450.00	
	%	31.48%	33.40%	30.01%	33.35%	36.05%	
Charges totales annuelles (avant amortissements les amortissements et attributions obligatoires)							
		16,708,554.99	14,818,391.58	16,415,272.02	16,596,375.98	15,176,350.00	

Les points rouges sont les valeurs les plus élevées